

Ce fonds est destiné à la création et au maintien d'emplois par le biais d'un prêt non garanti en complémentarité avec les institutions financières pour le démarrage ou l'expansion d'une entreprise.

Admissibilité

Volet « général »

- L'entreprise dont l'activité principale est localisée sur le territoire de la MRC des Laurentides et dont le siège social est situé au Québec;
- L'entreprise doit être légalement constituée à but lucratif, sans but lucratif ou en coopérative qui génère une activité économique;
- Une mise de fonds provenant des promoteurs est obligatoire;
- L'entreprise doit œuvrer dans les secteurs primaire, manufacturier et tertiaire-moteur.

Volet « relève »

- Tout jeune entrepreneur de 35 ans et moins désirant acquérir une participation significative de la valeur d'une entreprise existante;
- L'entreprise doit être située sur le territoire de la MRC des Laurentides.

Volet « micro-entreprise »

- Tout travailleur autonome et propriétaire d'une entreprise de cinq employés et moins, agissant dans tous les secteurs d'activités.

Dépenses admissibles

- Les dépenses en capital telles que terrain, bâtisse, équipement, machinerie ou toute autre dépense de même nature, à l'exception des dépenses d'achalandage;
- L'acquisition de technologies, de logiciels ou progiciels, de brevets ou toute autre dépense de même nature, excluant les activités de recherche et de développement;
- Les besoins de fonds de roulement se rapportant strictement aux opérations de l'entreprise;
- Les dépenses d'acquisition de titres de propriété visée (actions votantes ou parts), de même que les frais de services

Ces informations sont sujettes à changement sans préavis.

professionnels directement liés à la transaction d'acquisition, pour les projets concernant la relève.

Critères d'investissement

- La viabilité économique de l'entreprise;
- L'expérience et la connaissance pertinente du secteur d'activité;
- Les retombées économiques en terme de création et de maintien d'emplois;
- L'apport de capital provenant d'autres sources;
- L'impact économique significatif et le caractère de rentabilité.

Nature de l'aide financière

L'aide accordée prendra la forme d'un prêt avec ou sans garantie ou participatif. Un cautionnement personnel, conjoint ou solidaire est une condition obligatoire au déboursement (sauf pour les entreprises d'économie sociale à but non lucratif).

Volet « général » et « relève »

Le montant maximum de l'investissement dans une même entreprise ou société du même groupe est limité à 100 000\$. Pour les projets provenant du secteur de l'économie sociale, la limite de l'investissement est de 50 000\$.

Volet « micro-entreprise »

Le montant maximum de l'investissement est limité à 5 000\$.

Frais d'analyse

Des frais d'analyse financière représentant 2% du montant demandé sont exigés (minimum 100\$ et maximum 1 000\$).

Pour en savoir plus :

Contactez-nous par téléphone au 819.681.3373 poste 1400 ou par courriel : info@cldlaurentides.org



1255 chemin des Lacs
Saint-Faustin-Lac-Carré
(Québec) J0T 1J2
T 819-681-3373
F 819-688-2537
www.cldlaurentides.org

